



Pour diffusion immédiate

# COMMUNIQUÉ

## SEMAINE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE « *Chaque adulte est un modèle pour chaque enfant* »

Saint-Félix-de-Valois, le 29 septembre 2017. – Avant que la Loi visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école soit adoptée en 2012, il existait déjà des moyens pour prévenir de tels comportements à la Commission scolaire des Samares (CSS). Par l'entremise du volet habiletés sociales, plusieurs activités de prévention étaient réalisées auprès des élèves afin qu'ils développent une attitude propice à la création de liens positifs avec les autres élèves et les adultes qui les entourent.

L'arrivée de cette nouvelle loi a dirigé les efforts dans la mise en place d'un plan de lutte contre la violence et l'intimidation dans chaque école primaire et secondaire du Québec. Ce plan est adapté à la réalité de chaque milieu et chaque année un membre du personnel de l'école est porteur du dossier. Tous les membres du personnel contribuent à la mise en place des moyens reliés au plan de lutte de l'école.

Par exemple, dès le mois de septembre, la direction d'école présente à l'équipe-école, aux élèves et aux parents les règles de conduite, les mesures de sécurité et des mesures de prévention pour contrer la violence et l'intimidation et la procédure applicable lorsqu'un événement est constaté.

Dans le cadre de la *Semaine contre la violence et l'intimidation à l'école*, des activités sont mises en place dans les milieux scolaires. Les parents reçoivent également de l'information expliquant le plan de lutte de l'école de son enfant au cours du mois d'octobre.

« *Les événements qui surviennent à l'école sont de plus en plus dénoncés par les élèves et les signalements qu'ils font auprès d'un membre du personnel sont étudiés avec attention et un suivi est assuré* », mentionne la conseillère pédagogique responsable du dossier violence et intimidation à la CSS, Marjorie Bourgeois-Boullanger.

*« Chaque adulte agit comme modèle auprès des enfants, tant le personnel de l'école que les parents et les autres adultes qui gravitent autour d'un enfant », souligne le directeur adjoint aux services complémentaires à la CSS, Michel Brien. « Il appartient à chacun d'entre nous de faire la différence pour que chaque élève grandisse dans un milieu bienveillant », a ajouté monsieur Brien.*

*« Je suis fier des réalisations des équipes-écoles en termes de prévention et de prise en charge des événements qui peuvent survenir à tout moment. Il s'agit d'une importante responsabilité à laquelle elles se dévouent avec diligence. Au nom du conseil des commissaires, je les remercie en cette semaine dédiée à contrer la violence et l'intimidation dans les écoles », a mentionné le président de la CSS, Michel Forget.*

- 30 -

**Source :**

Diane Fortin, directrice adjointe  
Service du secrétariat général et des communications  
[diane.fortin004@cssamares.qc.ca](mailto:diane.fortin004@cssamares.qc.ca)